

LA FORMATION DE SOLIER

DU **RFS** : FORMATION EN ALTERNANCE
DIPLOMANTE

Titre de solier niveau IV (RNCP nsf 233 s)

forbo

FLOORING SYSTEMS



3 CENTRES

REIMS RENNES MONTPELLIER

REIMS

FORBO SARLINO FORMATION
63 rue Gosset
B.P. 62717
51055 Reims cedex
tél : 03 26 77 86 12
fax : 03 26 77 30 07

Bruno JUVENIELLE
Animateur formation
06 03 40 42 82
bruno.juvenielle@forbo.com

RENNES

FORBO SARLINO FORMATION
Allée du Blossne
Z.A. de la Hallerais
35770 Vern sur Seiche
tél : 02 99 41 08 92
fax : 02 99 41 00 45

Bertrand RICHARD
Animateur formation
06 16 68 87 92
bertrand.richard@forbo.com

Véronique GÜTHERTZ

Assistante formation
tél : 03 26 77 86 12
fax : 03 26 77 30 07
formation.sarlino@forbo.com
www.forbo-flooring.fr



MONTPELLIER

FORBO SARLINO FORMATION
8 rue St-Exupéry
Z.I. de la Lauze
34430 St Jean de Vedas
tél : 04 67 22 50 15
fax : 04 67 22 50 96

Fabrice PERNEL
Animateur formation
06 29 93 82 13
fabrice.pernel@forbo.com

FORMATION DE 18 MOIS

52 SEMAINES : EN ENTREPRISE
26 SEMAINES : EN CENTRE DE FORMATION

Un Contrat de Professionnalisation ou une Période de Formation de 18 mois, passés entre une entreprise de pose et un stagiaire ou un salarié, qui alterne 52 semaines en entreprise et 26 en centre de formation.



AIDES À L'EMBAUCHE

En cotisant à un OPCA (Organisation Paritaire Collecteur Agréé), vous bénéficiez d'une prise en charge financière de la formation.

Selon les cas, d'autres aides financières de l'état peuvent être obtenues au cas par cas pour les contrats d'embauche (contrats de génération, contrats d'avenir...). Renseignez-vous auprès de votre centre de formation.

L'entreprise peut être accompagnée par le Centre de Formation pour la mise en place du Contrat de Professionnalisation et/ou la pré-sélection d'un candidat à l'embauche.

CONTENU GLOBAL DE LA FORMATION

LA FORMATION PRATIQUE

Modules 1 à 20

100 jours / 700 heures

Module 1 La préparation des supports

- La préparation des sols
 - La préparation des subjectiles
- 11 jours / 77 heures

Module 2 La mise en œuvre du revêtement de sol aiguilleté

3 jours / 21 heures

Module 3 La mise en œuvre du revêtement de sol PVC en lés

16 jours / 112 heures

Module 4 La mise en œuvre des dalles

6 jours / 42 heures

Module 5 La mise en œuvre du revêtement de sol linoléum

10 jours / 70 heures

Module 6 La mise en œuvre du revêtement de sol tufté en lés

2 jours / 14 heures

Module 7 La mise en œuvre du revêtement sur escalier

8 jours / 56 heures

Module 8 Les finitions

- La soudure à chaud
 - Le traitement à froid
 - Le traitement des rives et points particuliers
- 14 jours / 98 heures

Module 9 La mise en œuvre des revêtements «bois»

4 jours / 28 heures

Module 10 La mise en œuvre du concept douche

12 jours / 84 heures

Module 11 La mise en œuvre du revêtement de sol conducteur ou dissipateur

3 jours / 21 heures

Module 12 L'hygiène et la sécurité

1 jour / 7 heures

Module 13 Les normes, les classements, la certification

2 jours / 14 heures

Module 14 L'entretien des revêtements de sol

1 jour / 7 heures

Module 15 La qualité, l'environnement, les déchets

- La qualité
 - L'environnement et les déchets
- 1 jour / 7 heures

Module 16 L'initiation à la pose tendue des moquettes

1 jour / 7 heures

Module 17 La mise en œuvre des revêtements muraux

Optionnel

Module 18 La mise en œuvre du revêtement de sol caoutchouc

Optionnel

Module 19 La rénovation des sols contenant de l'amiante

Optionnel

Module 20 La mise en œuvre d'éléments décoratifs

Optionnel

EXAMEN FINAL

5 jours / 35 heures

LA FORMATION TECHNOLOGIQUE

Modules 1 à 7

28 jours / 196 heures

Module A1 La mise en œuvre des revêtements

2 jours / 14 heures

Module A2 La terminologie professionnelles et les documents techniques

2 jours / 14 heures

Module A3 L'organisation de chantier

4 jours / 28 heures

Module A4 La démarche entrepreneur

2 jours / 14 heures

Module A5 Les calculs généraux

2 jours / 14 heures

Module A6 Les notions de plan

4 jours / 28 heures

Module A7 Les calculs et la valorisation des besoins

10 jours / 70 heures

EXAMEN FINAL

2 jours / 14 heures

L'ÉVALUATION

Se pratique selon 2 méthodes :

- Des évaluations intermédiaires permettent de mesurer et de valider le degré de maîtrise des compétences à atteindre dans chaque module de Formation.
- L'indicateur des résultats repose sur la délivrance d'un titre attestant que le bénéficiaire maîtrise les compétences correspondant à la qualification professionnelle visée. La formation est validée par un examen final et la remise du diplôme en cas de réussite ou d'une attestation de présence en cas d'échec. Obtention du **diplôme de SOLIER de niveau IV** (RNCP NFS 233s).

L'ALTERNANCE

FORMATION PERFORMANTE 

AVANTAGES 
DE LA VIE PROFESSIONNELLE

L'alternance permet d'assurer une formation performante tout en gardant les avantages de la vie professionnelle.

Dans le cadre du Contrat de Professionnalisation la formation est dispensée dans les Centres signataires de la Charte nationale de Formation. Elle comprend des modules de formation pratique et de formation générale.

Contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée accessible aux jeunes à partir de 16 ans et aux adultes.

Formation en alternance : 52 Semaines en Entreprise et 26 en Centre.

Formation diplômante : validée par un titre de Solier de niveau IV reconnu par la Convention du bâtiment et enregistré au Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles (RNCP).

La rémunération : grâce au Contrat de Professionnalisation, le jeune est rémunéré selon les conditions suivantes :

RÉMUNÉRATION DU STAGIAIRE

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, la rémunération est fonction des éléments suivants :

 **DIPLÔME DÉTENU < BAC PRO**

 - 21 ANS  **65% SMIC**

 21 - 26 ANS  **80% SMIC**

 + 26 ANS  **SMIC** minimum

 **DIPLÔME DÉTENU ≥ BAC PRO**

 - 21 ANS  **75% SMIC**

 21 - 26 ANS  **90% SMIC**

 + 26 ANS  **SMIC** minimum

À PARTIR DE
16 ANS 

ACCESSIBLE AUX ADULTES



LOGISTIQUE

HÉBERGEMENT ; REPAS ; TRANSPORT ; MATÉRIEL

Les frais d'hébergement, de transport et de repas font l'objet de l'application d'un accord, dans le cadre du contrat de travail signé entre l'entreprise et le salarié.

HÉBERGEMENT

Le Centre de Formation fournit à l'entreprise et au jeune la liste des différentes possibilités d'hébergement.

REPAS

Le repas du midi est organisé par le Centre de Formation.

TRANSPORT

Les Centres de Formation sont généralement accessibles par des moyens de transports économiques (SNCF, bus de ville...).

MATÉRIEL

Le matériel professionnel est fourni par tous les Centres de Formation.

NOS AVANTAGES

ÉQUIPEMENT :: ENCADREMENT :: AMÉNAGEMENT

ÉQUIPEMENT PAR CENTRE

Locaux

2 Salles de cours

15 cabines d'application individuelles (de 9 à 12m² chacune).

Outillage fourni par le centre

Individuel, mécanique et électrique, en usage dans la profession et adapté à l'évolution des techniques et des produits.

Matière d'œuvre consommable

A disposition : tous les revêtements, produits connexes et accessoires. Consommation moyenne : 600m²/session par stagiaire.

Autres moyens pédagogiques

Moyens vidéos techniques : Vidéos, tableau copieur, vidéoprojecteurs.

ENCADREMENT

Spécialisé et expérimenté, agréé par le Réseau de Formation des Soliers.

Appui technique spécifique de la part des fabricants de produits connexes (préparation des supports neufs et anciens, entretien des revêtements linoléum, textile et PVC).

Progression pédagogique simultanée entre technologie et pratique sur la totalité du temps de formation.

AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION

Organisation et articulation des séquences selon une progression prenant en compte les acquis antérieurs et la difficulté des exercices (accompagnement jusqu'à la maîtrise des exercices).

Chaque stagiaire bénéficie d'un suivi individualisé tout au long de sa formation.

*“Faites comme moi,
faites le bon choix.*

*Pour votre avenir,
choisissez des Pros...”*

